

**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Aurélien CALLIGARO, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

EXCUSÉS

Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT, Jean-Christian DARNE

POUVOIRS :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Étienne FILLOT

La séance est ouverte à 18 h 30

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions - 2020-018

Vu la délibération en date du 10 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette décision.

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

2. URBANISME

Vallon des hôpitaux - Avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la ZAC du Vallon des hôpitaux prescrite par arrêté préfectoral du 02 septembre et en application de l'arrêté R 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à délibérer pour émettre un avis sur le projet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

L'objet de la présente délibération vise à exprimer l'avis de la commune sur les différents volets voirie, stationnement, mobilités, urbanisme, habitat - programmation logements, patrimoine bâti et paysager et environnemental.

La Ville de Saint-Genis-Laval acte l'annonce de l'abandon du projet de l'Anneau Des Sciences (ADS). Si ce projet avait été soutenu par l'ancienne majorité, l'équipe municipale majoritaire actuelle s'est toujours positionnée contre. En effet, une telle infrastructure autoroutière, comportant le positionnement d'une porte sur le site du Vallon des Hôpitaux, serait en totale incohérence avec les enjeux de mobilité durable, de préservation de la qualité de l'air et de santé mais également avec l'écoquartier de la ZAC et l'hôpital.

Lors du comité de pilotage du Vallon des Hôpitaux qui s'est tenu le 18 septembre dernier avec la Métropole, la Ville de Saint-Genis-Laval, représentée par Madame la Maire et Madame Marolleau, adjointe, a pu faire part de la position de la nouvelle majorité municipale sur le projet d'arrivée du métro et de la ZAC en cohérence avec les enjeux de mobilité et d'urbanisme.

Ce nouveau quartier devra mettre en valeur l'identité Saint-Genoise et s'articuler avec notre projet pour une ville plus durable, apaisée, dotée d'un centre requalifié et répondant aux enjeux climatiques.

Ce nouveau quartier devra être en lien avec les autres quartiers de la ville et constituer un lieu de promenade partagé pour tous les Saint-Genois.

Le pôle d'échanges qui accueillera le terminus de la ligne B du métro doit être adapté au contexte urbain de Saint-Genis-Laval, à sa localisation particulière (entre l'hôpital et le futur écoquartier), ainsi qu'à l'évolution des projets d'infrastructures (retrait du projet de l'anneau des sciences).

Dans le cadre du projet du Vallon de Hôpitaux, la Ville veillera à maîtriser les flux générés par l'attractivité du métro : pour ne pas emboliser les voiries de la commune et celles des communes limitrophes, la qualité de l'air et de vie des habitants.

Volet voirie :

La Ville de Saint-Genis-Laval souhaite que la nouvelle voie créée en prolongement de l'avenue de Gadagne qui va traverser la ZAC pour rejoindre le pôle d'échanges soit un axe réservé exclusivement aux transports en commun, aux cycles, aux piétons ainsi qu'aux véhicules Crit'Air 0, de covoiturage (transportant au moins 2 personnes), d'autopartage, aux taxis et aux véhicules d'intervention et de secours.

Concernant la partie haute de la rue Francisque Darcioux, il est demandé que soient étudiées des solutions techniques permettant d'apaiser la circulation.

Volet stationnement :

La Ville de Saint-Genis-Laval privilégie une gestion du stationnement sur voirie réglementé payant afin de dissuader les pendulaires de venir stationner aux abords du métro en favorisant une rotation

de courte durée. Cela s'inscrit dans un objectif de mise en œuvre d'un plan local de stationnement sur voirie plus global.

Le permis de construire du parc relais (P+R) a été délivré au Sytral le 18 octobre 2019.

La Ville de Saint-Genis-Laval a demandé la réduction de la capacité du P+R initialement prévue à 900 places. La trame viaire ne permettra pas d'absorber les flux de véhicules engendrés par un tel équipement. En outre, la hauteur du P+R est en totale disproportion avec le contexte urbain existant et en rupture avec le concept d'écoquartier.

Il a été demandé à la Métropole et au Sytral que l'offre de stationnement dédiée aux véhicules particuliers soit réduite à 400 places et que la hauteur du P+R soit adaptée en conséquence.

Suite aux échanges entre la Ville, la Métropole et le Sytral, l'offre de stationnement dédiée aux véhicules particuliers pourrait être complétée à hauteur de 100 places supplémentaires pour les véhicules de covoiturage et Crit'Air 0

La Ville de St Genis Laval demande que cette diminution soit compensée par un doublement de la capacité de stationnement à destination des cycles, soit 500 places, avec notamment des emplacements sécurisés et l'implantation d'une station de vélos en libre service.

Volet mobilités :

La Ville de Saint-Genis-laval demande que soient portées à sa connaissance les lignes de bus et les fréquences envisagées pour la desserte du pôle d'échange et souhaite que la desserte du pôle d'échanges par les transports en commun soit conçue pour relier au métro les quartiers saint-genois et ceux des communes limitrophes en priorité.

La Ville partage le souhait de la nouvelle majorité métropolitaine que soient aménagés des parcs-relais en périphérie de Saint-Genis-Laval, à proximité de l'A450 et de la RD 342. Des liaisons de transports en commun performants (site propre, fréquence, rapidité) devront être organisées entre ces structures et le pôle d'échanges.

La Ville porte un projet ambitieux de développement des mobilités actives.

La Ville demande à la Métropole que soit considéré comme prioritaire le projet du Vallon des Hôpitaux dans le développement du réseau express vélo et que soit développés des cheminements piétons apaisés pour favoriser l'accès au pôle d'échanges. Une attention particulière doit être portée à la création de la liaison piétonne, cycles et transports en commun avec la Commune d'Irigny.

Volet urbanisme :

La Ville de Saint-Genis-laval demande que soient organisées des réunions publiques, avec le concours de la Métropole et de l'équipe projet, pour porter celui-ci à la connaissance des saint-genois. Une grande transparence sur le projet semble nécessaire avec un affichage clair de la notion de ZAC et son orientation d'écoquartier.

La Ville considère que la révision des emprises et l'affectation aux modes actifs de certaines voiries telles que demandées doivent conduire à ne pas engager d'expropriation autres que celle des HCL.

Volet Habitat - Programmation logements :

La Ville demande à ce que la programmation logement comprenne non seulement 30% de logements locatifs sociaux mais aussi de 10 à 30% de logements en accession facilitée. Cette programmation devra également intégrer de la mixité générationnelle.

Volet Patrimoine bâti et paysager :

La qualité remarquable du patrimoine bâti du site est équivalente à celle du quartier Saint Jean de Lyon.

Il semble fondamental que tout soit mis en œuvre pour sa conservation et sa mise en valeur.

Si la Ville approuve la densification du bâti aux abords du métro, elle demande à ce que soit diminuée sur Sainte Eugénie la hauteur des constructions prévues (R+2 maximum) pour une insertion plus respectueuse et harmonieuse avec le tissu urbain existant.

Enfin il est regrettable de voir déclassés près de 4 ha d'Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) pour permettre la création de cheminements.

La Ville demande à ce que soit étudié le reclassement en EBC des espaces végétalisés qui ne seront pas utilisés aux fins précitées.

La Ville demande à ce que la conservation de la ferme de la Patinière permette la réalisation d'une ferme collective et pédagogique avec des jardins partagés.
Cela fait sens avec l'histoire agricole de la Ville, l'écoquartier, les objectifs de développement durable et de mixité sociale poursuivis.

Volet environnemental

La Ville prend acte des remarques formulées par l'Autorité Environnementale.
Elle demande en complément, au regard de l'urgence climatique, à ce qu'une nouvelle évaluation sur la ressource en eau soit réalisée après la construction de la station de métro et le P+R.
Cette analyse aura pour objet de mesurer l'impact de l'artificialisation des sols sur l'eau et la biodiversité (faune et flore).
En accompagnement des différentes phases du projet, la Ville demande à ce que soit mesurée, la qualité de l'air afin d'évaluer l'impact des aménagements du site.
Enfin, la Ville souhaite la réalisation d'une nouvelle étude plus approfondie des mesures compensatoires. Elle sera attentive à l'allongement du suivi de ces mesures sur 30 ans afin d'être en cohérence avec la durée de l'impact. La Ville précise qu'elle souhaite voir les efforts de mesures compensatoires maximisés in-situ.

Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable avec les réserves énoncées ci dessus pour les différents volets et complétées en séance pour les volets voirie et stationnement (rédactionnel souligné). Il est également demandé à ce que soit révisé le projet sur ces différents volets pour répondre de façon cohérente au concept d'écoquartier et aux enjeux de l'urgence climatique.

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 29 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.**

Vote(s) Contre

Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 13/11/2020
La Maire de Saint-Genis-Laval
Marylène MILLET

